



16.03.2022

Le projet Esserts-Savoleyres peut reprendre

La Commune de Val de Bagnes a pris connaissance, cette semaine, de l'arrêt du Tribunal fédéral relatif à la modification partielle de son PAZ et PAD du domaine skiable. Après plus de 10 ans de procédure, ce dénouement réjouit les autorités qui peuvent ainsi passer aux étapes suivantes nécessaires au développement du domaine skiable.

Le 30 octobre 2013, le Conseil d'État homologuait la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du plan d'aménagement détaillé du domaine skiable (PAD) de la Commune de Bagnes. Ces outils devaient permettre la réalisation du Télémix Esserts – Savoleyres (télécabine et télésiège) planifié pour remplacer la télécabine Les Creux – Savoleyres au départ de Verbier.

Cependant, une succession de voies de recours avait immobilisé le projet. Le 4 mars 2022, le Tribunal fédéral a finalement statué en approuvant définitivement le dossier homologué le 30 octobre 2013.

La Commune de Val de Bagnes et sa station de Verbier franchissent une étape importante. La société de remontées mécaniques, Téléverbier SA, partenaire de la Commune, va pouvoir reprendre le projet et adresser à l'Office fédéral des transports une demande d'autorisation de construire.

A terme, ce remplacement permettra de mieux desservir le domaine skiable de Savoleyres et d'améliorer la liaison avec la Tzoumaz.

Commune de Val de Bagnes

Christophe Maret
Président de Commune
079 628 24 21

Commune de Val de Bagnes

Antoine Schaller
Secrétaire général adjoint
079 451 18 78